

Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20241205-DEL-2024-287-DE Date de télétransmission : 12/12/2024 Date de réception préfecture : 12/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2024

DEL-2024-287

L'An deux mille vingt-quatre, le 5 décembre, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/11/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires: Mmes LAFARIE, PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE,

MM. BACHELLARD, BARRY, BOUCLIER, COUTIER, GONDA, PAULY, PEUGNIEZ.

Suppléants: M. GAILLARD.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires: MM. BARBIER, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN.

PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires: Mme TARAGON,

MM. AEBISCHER, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, SIBILLE.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : . Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires: MM. BOISIER, REY.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires: MM. CARTIER, FRANÇOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires: MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires: Mmes CECCON, WENDLING.

M. FROSSARD.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

Mme BRUNO.

MM. BARTHALAIS, BOUCHET, GEORGES, MARIAS, ROLLIN, VILLARD.

Etaient absents ou excusés :

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER, MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BARON, BLOUIN, BONTEMPS, BOUVARD C, BOUVARD M, BURNET, CALLET, CALONE, CATTANÉO, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P, CLEVY, CONDEVAUX JF, DEAGE, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, DUGAVE, EVERAERE, FOURNET, GENOUD, GILBERT, GILET, GILLET, GRANGER, GUILLOTTE, GYSELINCK, HAVEL, HENON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PELLARIN, PEROU, PERRET, PERY, ROSSINELLI, RUBIN, SAILLET, SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT, TOURNIER, VITTOZ

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, MONIN, TRUCHON, MM. BRACONNIER, CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, HARROP, LOUVEAU, RACAT SOULAS, VIVIANT: du SYANE.

Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20241205-DEL-2024-287-DE Date de télétransmission : 12/12/2024 Date de réception préfecture : 12/12/2024

Membres en exercice: 108
Présents: 37
Membres habilités à prendre part au vote: 108
Votants: 37
Représentés par mandat: 7

Objet: DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET ANNEXE TRES HAUT DEBIT 2024

Rapport présenté par M. David RATSIMBA

Le Comité a adopté le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe Très Haut Débit le 25 janvier 2024, le Budget Supplémentaire le 20 juin 2024, et une Décision modificative n° 1 le 9 octobre 2024.

La présente Décision Modificative porte sur l'inscription d'une provision destinée à neutraliser un titre de recettes émis au cours de l'été à l'encontre du Délégataire TUTOR INFRA SURVEY INEO, d'un montant de 25 M€, relatif à des pénalités pour retard. La constitution d'une telle provision est justifiée par le contentieux que le débiteur a engagé auprès du Tribunal Administratif.

En synthèse, l'équilibre de la Décision Modificative se présente ainsi :

	Section d'Exploitation	Dépenses	Recettes
77	Produits exceptionnels		10.000.000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10.000.000,00	
	Total Exploitation	10.000.000,00	10.000.000,00

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver la Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe Très Haut Débit 2024 proposée.

Le Présiden

Adopté à l'unanimité.

Syan

Joël BAUD-GRASSET.

